

# L'Accord économique et commercial global : une véritable occasion pour le Québec

---

NOUVELLES FOURNIES PAR

**Institut du Québec** →

Nov 02, 2016, 12:30 ET

---

MONTRÉAL, le 2 nov. 2016 /CNW Telbec/ - Grâce à la ratification et à l'entrée en vigueur de plus de 90 % des clauses de l'Accord économique et commercial global (AÉCG) dès 2017, les entreprises québécoises auront un accès privilégié au bassin de plus de 500 millions de consommateurs de l'Union européenne. L'Institut du Québec (IdQ) a analysé les retombées potentielles de l'AÉCG sur l'économie dans le cadre de deux rapports disponibles sur son site Web, soit *L'AÉCG avec l'Europe : les stratégies pour en profiter pleinement* et *L'AÉCG avec l'Europe : évaluation des retombées pour le Québec*.

Pour une économie de 8 millions d'habitants dont plus de la moitié du PIB dépend des exportations, l'AÉCG représente une véritable occasion. « Le Québec pourra devenir une plaque tournante du libre-échange grâce à son accès unique à la fois à l'Union européenne et aux États-Unis », déclare Raymond Bachand, président de l'IdQ.

Dans les années à venir, le vieillissement de la population limitera considérablement la croissance économique du Québec. Par ailleurs, les exportations québécoises vers les États-Unis stagnent depuis 10 ans. Dans ce contexte, l'AÉCG jouera un rôle important pour maintenir la compétitivité du Québec en stimulant les exportations et la productivité des entreprises. « D'après les recherches de l'IdQ, l'élimination de 99 % des tarifs généraux non agricoles et de 94 % des tarifs agricoles permettra aux entreprises québécoises d'augmenter leurs ventes de 324 M\$ par année dès 2022 », affirme Jean-Guy Côté, directeur associé de l'IdQ. « Ce sont les

PME qui ont les plus belles perspectives de croissance dans le cadre de cet accord, surtout celles issues des secteurs de l'agroalimentaire, des pièces d'automobile, des produits chimiques, du plastique et du caoutchouc. »

Les avantages de l'AÉCG vont toutefois bien au-delà de ceux liés aux réductions tarifaires. L'accord permettra en effet une meilleure mobilité de la main-d'œuvre, la mise en place d'un système de reconnaissance des qualifications professionnelles, un accès privilégié aux marchés publics européens et l'harmonisation des règles d'homologation des produits. Il facilitera également les investissements directs étrangers et le commerce des services.

Les chefs d'entreprises doivent passer rapidement à l'action s'ils veulent tirer profit des occasions d'affaires qu'offre l'AÉCG. Leur intervention permettra à la population québécoise de bénéficier pleinement des retombées économiques de cet accord, qui aura des incidences notables sur leur qualité de vie. À cet égard, l'engagement des entreprises québécoises et des pouvoirs publics, tant québécois que canadiens, sera déterminant quant à la promotion de l'accord et à la compréhension des débouchés qu'il offre.

À propos de l'Institut du Québec

Issu d'un partenariat entre le Conference Board du Canada et HEC Montréal, l'Institut du Québec axe ses recherches et ses études sur les enjeux socioéconomiques auxquels le Québec fait face. Il vise à fournir aux autorités publiques et au secteur privé les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et ainsi contribuer à bâtir une société plus dynamique, compétitive et prospère.

[www.institutduquebec.ca](http://www.institutduquebec.ca) | [Twitter](#) | [YouTube](#)

SOURCE Institut du Québec

Renseignements: Julie Lajoie, conseillère en relation avec les médias, HEC Montréal, Bureau : 514 340-7320 ou cellulaire : 438 823-1328, [julie.lajoie@hec.ca](mailto:julie.lajoie@hec.ca)